

---

DELIBERATION N°2407 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER, PAR ACTE AUTHENTIQUE, L'ACQUISITION DU CHEMINEMENT PIETON CADASTRE SECTION L NUMERO 445, SISE AUX HOMMERIES A BIEVRES

---

Date de convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 1
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIEVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, Mme Nathalie ROUSSEL-HARD ;

**Absents représentés :**

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,  
M. Denis LENORMAND représenté par Mme Chehrazade AINSEBA,  
Mme Marianne FERRY représentée par M. Benoist BERTHIER,  
Mme Marie BRUCELLE représentée par Mme Caroline BOUGOT,  
Mme Sophie DUBOIS représentée par Mme Virginie BREC,  
Mme Danièle BOUDY représentée par M. Marc LABELLE,  
M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

**Absent non représenté :**

M. Paul PARENT

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

---

**2407– AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER, PAR ACTE AUTHENTIQUE, L'ACQUISITION DU CHEMINEMENT PIETON CADASTRE SECTION L NUMERO 445, SISE AUX HOMMERIES A BIEVRES**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'occupation du 6 avril 2021,

Vu les échanges entre la Commune et la SNCF Immobilier,

Vu l'avis de la commission municipale permanente d'urbanisme du 9 janvier 2023,

Considérant que la Commune a engagé des démarches auprès de la SNCF Immobilier en vue de la réalisation d'un cheminement piéton reliant la sente des Maraîchers à la rue de la Martinière en passant par le chemin Latéral,

Considérant que ce cheminement a été ouvert au public en septembre 2021 sous convention d'occupation signée avec la SNCF,

Considérant qu'il convient d'acquérir le tènement foncier correspondant à ce cheminement dans sa partie réalisée sur les terrains appartenant au domaine privé de la SNCF, soit 190 m<sup>2</sup>,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article 1 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et pièces en vue de l'acquisition du terrain sis aux Hommeries, cadastré section L numéro 445 pour une superficie de 190 m<sup>2</sup>, au prix de 38,7 € HT/m<sup>2</sup> (46,44 € TTC/m<sup>2</sup>) ainsi que les frais de géomètre s'élevant à 2 349,60 €, soit un total de 11 173,20 € (ONZE MILLE CENT SOIXANTE TREIZE EUROS ET VINGT CENTS), appartenant à la Société nationale des chemins de fer, et à signer toutes les pièces subséquentes au besoin.

**Article 2 :** DIT que les frais notariés et les frais annexes sont à la charge de la Commune.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

Fait à Bièvres, le **23 JAN. 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres

